

Hôtel de ville
14, rue Fortuné-Charlot
BP 90237 - 95370 Montigny-lès-Cormeilles

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Jeudi 29 septembre 2022

à 19 h 30

Salle du Conseil Municipal

Hôtel de Ville – 14 rue Fortuné Charlot

ORDRE DU JOUR

- 1- Rapport d'activité 2021 de la Communauté d'Agglomération Val Parisis.
- 2- Rapports 2022 n° 1 et 2 de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT).
- 3- Transfert de la compétence «contribution à la transition écologique et énergétique : création, aménagement, développement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid ; développement des énergies renouvelables et de récupération» au bénéfice de la Communauté d'Agglomération Val Parisis et révisions statutaires.
- 4- Convention avec le CIG pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention.
- 5- Créations et suppressions de postes.
- 6- Admission en non-valeur 2022.
- 7- Budget principal - constitution d'une provision pour créances douteuses.
- 8- Décision modificative n° 1 - budget communal.
- 9- Fixation du taux de la taxe d'aménagement (TA) majorée dans le secteur de projet de la rue Marceau Colin à 20%.
- 10- Partage de la taxe d'aménagement (TA) entre la Commune de Montigny-lès-Cormeilles et la Communauté d'Agglomération Val Parisis.
- 11- Lancement de la procédure de déclaration d'utilité publique portant sur l'expropriation des biens situés 81-85-103-105-109-107-107ter-123-125-127-91-101-107ter Boulevard Bordier, lieudit « Les Duchênes » et 75- 75bis-79-84-77-79-86 rue du Général de Gaulle en vue de la réalisation du projet d'aménagement de l'Ilot dit « Cœur de Ville » au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France - ouverture conjointe de la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire
- 12- Approbation de la modification n° 4 du Plan Local d'Urbanisme.
- 13- Rapport d'activité 2021 de la DSP marché forain.
- 14- Déclassement anticipé du domaine public des parcelles cadastrées AC 27, 211 et 234, sises Grande Rue et rue de la Poste à Montigny-Lès-Cormeilles.
- 15- Vente des terrains communaux cadastrés AC 27, 211 et 234, sis Grande Rue et rue de la Poste à Montigny-Lès-Cormeilles, au promoteur Les Nouveaux Constructeurs.
- 16- Dérogations au repos dominical pour l'ouverture des commerces en 2023.
- 17- Dotation aux écoles élémentaires et maternelles pour les frais de timbrage pour l'année scolaire 2022/2023.
- 18- Subvention aux coopératives scolaires pour l'année scolaire 2022/2023.
- 19- Renouvellement du label «Information Jeunesse».
- 20- Subvention exceptionnelle à l'Association Union Cyclo Ignymontaine.
- 21- Subvention exceptionnelle à l'Association M.F.C. 95.
- 22- Subvention exceptionnelle à l'Association Taekwondo Montigny.
- 23- Subvention exceptionnelle à l'association Montigny Volley 95.
- 24- Subvention exceptionnelle à l'Association Ignymontaine de Boxe.
- 25- Tarif pour les séances du dispositif Ecole et collège au cinéma.
- 26- Création de l'activité «théâtre».
- 27- Classement «Conservatoire à Rayonnement Communal».
- 28- Règlement intérieur de l'école de Musique, de Danse et de Théâtre.

Fait à Montigny-lès-Cormeilles, le 23 septembre 2022.

Le Maire,
Jean-Noël CARPENTIER